

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1894**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Travaux pour la réutilisation d'un bâtiment situé 4, rue Ravier à Lyon 7°, en vue de l'installation du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Lot n° 13 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1894**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Travaux pour la réutilisation d'un bâtiment situé 4, rue Ravier à Lyon 7°, en vue de l'installation du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Lot n° 13 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1360 du 18 janvier 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire (lot n° 13). Ce marché a été notifié sous le numéro 10443210, le 1er février 2010, à l'entreprise Ferrard pour un montant total de 242 800 € HT (290 388,80 € TTC), soit une tranche ferme de 194 200 € HT (232 263,20 € TTC) et une tranche conditionnelle de 48 600 € HT (58 125,60 € TTC).

Ces travaux portent sur la réhabilitation d'un immeuble existant de 5 niveaux situé 4, rue Ravier à Lyon 7°. Suite à des dégradations dues au vandalisme, l'alimentation d'eau froide en sous-sol doit être reprise à partir du compteur jusqu'en pied de gaine existante en rez-de-chaussée. Par ailleurs, pour assurer l'arrosage des végétaux de la toiture-terrasse, il est nécessaire de mettre en place 2 robinets de puisage supplémentaires.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 3 854 € HT (4 609,38 € TTC), porterait le montant de la tranche ferme du marché de 194 200 € HT (232 263,20 € TTC) à 198 054 € HT (236 872,58 € TTC). Il s'ensuit une augmentation de 1,98 % du montant initial de la tranche ferme du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 10443210 conclu avec l'entreprise Ferrard pour des travaux de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire (lot n° 13), en vue de l'installation du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

Cet avenant d'un montant de 3 854 € HT (4 609,38 € TTC) porte le montant total de la tranche ferme du marché à 198 054,00 € HT (236 872,58 € TTC) et le montant total du marché de 242 800 € HT (290 388,80 € TTC) à 246 654 € HT (294 998,18 € TTC), tranche ferme et tranche conditionnelle comprises.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - comptes 458 132 et 458 232 - fonction 0 23 - opération n° 0818.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.